

Fiche action Maroc

1. IDENTIFICATION

Intitulé/Numéro	Programme d'appui à la mise en œuvre de la Stratégie d'alphabétisation		
Coût total	<i>Contribution totale de l'UE (période de mise en œuvre: 2008-2013): 27 Mio €</i> <i>Contribution UE engagement 2010: 10 Mio €</i> <i>Contribution Etat marocain (période 2008-2013): 90 Mio €</i>		
Méthode d'assistance / Mode de gestion	Programme d'appui à la politique sectorielle ("PAPS"): appui budgétaire sectoriel (gestion centralisée), avec une composante d'aide complémentaire		
Code CAD	11230	Secteur	Education pour une meilleure qualité de la vie pour les jeunes et les adultes

2. MOTIF ET CONTEXTE NATIONAL

2.1. Contexte national et motifs du PAPS

2.1.1. Situation économique et sociale et analyse de la pauvreté

L'économie marocaine, relativement préservée jusqu'ici des effets de la crise financière internationale, semblait subir au cours de l'année 2009 les premiers effets de celle-ci. La crise internationale a en effet affecté l'économie marocaine à travers des canaux réels. Mais compte tenu d'une certaine marge de manœuvre budgétaire offerte par les progrès accomplis en matière de consolidation macro-économique, le Maroc a pu réagir rapidement à cette crise, permettant à l'économie marocaine de mieux résister, de tirer profit de l'amélioration de la conjoncture internationale observée les derniers mois et d'être mieux préparée pour le contexte d'après crise. Par ailleurs, cette crise a révélée l'urgence de s'attaquer aux déficiences structurelles

Dans le cadre de sa politique de développement économique et social, et conformément à ses engagements internationaux en la matière, le Maroc continue de déployer des efforts importants afin de garantir en principe à toute sa population un partage équitable des fruits de la croissance. Toutefois, malgré les efforts consentis et les avancées certaines en matière de lutte contre la pauvreté, l'évolution de la croissance économique des huit dernières années et les indices de développement social ont démontré, à ce titre, la complexité pour le système économique marocain de transformer la croissance et la richesse accumulée en bien-être social et humain pour une grande partie de sa population. Comme le souligne le Haut Commissariat au Plan (HCP), la croissance a été trop peu "pro-pauvres".

2.1.2. *Politique nationale de Développement*

La politique générale du Maroc repose sur trois piliers distincts: une évolution politique progressive vers l'établissement d'un régime démocratique et d'un Etat de droit ; l'obtention d'une croissance économique plus forte et plus stable, à-même de créer des emplois, ainsi que la viabilité de ses finances publiques ; le renforcement de la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté. En ce qui concerne ce dernier point, plusieurs Directives contenues dans les Discours du Roi et en particulier le message en date du 13 octobre 2003, affirment l'alphabétisation et l'éducation comme support de tout développement socio-économique.

L'*Accord d'Association* ainsi que le *Plan d'Action* représentent une priorité majeure de la politique du pays, consolidée en 2008, à l'issue de l'adoption du *Document conjoint UE-Maroc* sur le renforcement des relations bilatérales (*Statut Avancé*). Dans ce cadre, la réduction drastique de l'analphabétisme constitue un enjeu majeur et une condition sine qua non à remplir afin de contribuer efficacement au développement social et humain, qui constitue l'une des priorités du renforcement des relations bilatérales UE/Maroc.

2.2. **Contexte sectoriel : politiques et défis**

2.2.1. *Contexte du secteur*

La *Charte Nationale de l'Education et de la Formation* (CNEF) constitue le cadre de référence de la politique sectorielle. Dans le souci de la mise en œuvre de la CNEF, la *stratégie d'alphabétisation et d'éducation non formelle* a été publiée en 2004. C'est cette stratégie que l'UE a souhaité soutenir dans le cadre d'un appui de 17 millions d'euros, dont la mise en œuvre a débuté en septembre 2008 et qui, à ce jour, est jugé comme un très bon programme de la coopération avec le Royaume du Maroc.

Une révision de la stratégie sectorielle a été opérée, notamment avec l'appui de l'UE, et approuvée au cours d'une réunion interministérielle en 2009. Cette révision apparaît comme une consolidation du premier pilier, correspondant au renforcement de l'intégration sociale et de l'autonomisation des adultes en élaborant des programmes d'alphabétisation dédiés et différenciés selon le type de bénéficiaires, et une intégration effective du second pilier, correspondant à la prévention du retour à l'analphabétisme, la consolidation des acquis grâce à l'alphabétisation et l'autonomisation des néo-alphabètes par des programmes de post-alphabétisation. D'un point de vue quantitatif, cette révision affiche l'éradication quasi totale de l'analphabétisme des populations de 15-24 ans, une réduction des taux d'analphabétisme parmi la population active à 10% à l'horizon 2015, une réduction du taux d'analphabétisme au sein de la population de 10 ans et plus à 4% en 2020.

2.2.2. *Principales conclusions de l'évaluation du budget du secteur et de ses perspectives financières à moyen terme*

Le CDMT de la Direction de la Lutte contre l'analphabétisme (DLCA), pour l'année scolaire 2009-2010 (année fiscale 2009), faisait apparaître un besoin de financement de 2,6 millions d'euros, pour un budget total de 26,6 MEUR), qui a été comblé par un octroi de crédits supplémentaires à la DLCA lors des négociations sur la Loi de finances. Cet effort budgétaire croissant doit être soutenu dans les prochaines années, afin d'atteindre les objectifs fixés par la stratégie révisée de la DLCA.

2.2.3. *Description du processus de coordination avec le pays bénéficiaire et/ou les autres bailleurs de fonds*

Voir point 2.6

2.2.4. *Evaluation de la capacité institutionnelle*

La DLCA, placée au sein du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique (MENESFCRS), structure annoncée comme transitoire avant la création d'une agence dédiée à la problématique. A ce jour, la stratégie du domaine est fondée sur une répartition des rôles entre la DLCA qui assure le pilotage de la stratégie et des opérateurs qui garantissent la mise œuvre effective des engagements: d'autres départements ministériels, des associations de la société civile et des entreprises publiques et privées. La DLCA n'a qu'une prise réduite sur les trois opérateurs précités. . Enfin, vu la taille de la structure actuelle, un renforcement institutionnel de la structure en charge du pilotage de la stratégie est nécessaire.

2.2.5. *Cadre général pour le suivi de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles*

La DLCA a initié la mise en place d'un Système d'Information et de Gestion (SIG) dès 2007, pour parvenir à son implantation dans 39 Délégations provinciales de l'éducation nationale en 2009. Toutefois, jugé trop complexe tant par les opérateurs que par la DLCA, ce système a été révisé et simplifié. Ainsi, la stratégie prévue pour son implantation est de commencer par la mise en œuvre d'un système simple de collecte de données de base et d'ajouter des modules spécifiques (évaluation des acquis, suivi de l'insertion socioprofessionnelle, etc.) par la suite.

2.2.6. *Situation macroéconomique*

Voir point 2.1.1

2.2.7. *Gestion des Finances Publiques ("GFP")*

Le système de gestion des finances publiques présente un degré satisfaisant de fiabilité et de transparence et fait l'objet d'un processus de réforme à moyen terme, que la Commission appuie directement à travers les programmes PARAP.

2.3. **Eligibilité à l'appui budgétaire**

Les critères d'éligibilité applicables à l'appui budgétaire sont remplis. Ces critères concernent l'existence d'une politique sectorielle bien définie, la stabilité macroéconomique et une gestion saine et transparente des finances publiques (en ce qui concerne ces deux derniers points, voir la section 2.2).

2.4. **Enseignements tirés**

Depuis 2007, l'UEE contribue à l'amélioration du cadrage de la stratégie du domaine de l'alphabétisation et à sa mise en œuvre. Par ailleurs, à ce jour, deux réunions de dialogue politique sectoriel et trois missions de suivi du programme ont eu lieu, dont les conclusions convergent dans l'appréciation positive de la mise en œuvre de la

stratégie. Enfin, l'appropriation du programme par le partenaire est jugée comme exemplaire avec, par exemple, une révision de la stratégie opérée en 2009UE. La DLCA a très récemment augmenté les montants des subventions par bénéficiaire allouées aux organisations non gouvernementales (ONG); en effet selon les recommandations de l'UNESCO, le montant optimal des subventions par bénéficiaire devrait se situer entre 45 et 90 euros. L'augmentation opérée par la DLCA pour l'année 2010-2011 de 28 à 32 euros va clairement dans ce sens et correspond à une augmentation totale de presque un million d'euros sur base annuelle.

2.5. Actions complémentaires

Outre le programme cité au point 2.4., que viendra prolonger et renforcer cet appui, l'UE au Maroc soutient le secteur de l'éducation depuis plus de dix ans à travers plusieurs projets: (i) *Soutien à l'éducation de base* (1999_2008. 40 MEUR); (ii) *Appui à la mise en œuvre de la stratégie d'éducation* (2009-2013; 93 MEUR); (iii) *facilité d'investissement voisinage dans le secteur de l'éducation*(2009-2013; 15 MEUR); nombreux projets avec la société civile, notamment à travers l'instrument *Investir dans les ressources humaines*. Par ailleurs, le projet *Appui à l'amélioration de la situation de l'emploi de la femme rurale et gestion durable de l'Arganeraie dans le Sud-Ouest du Maroc* (2003-2010; 6 MEUR) a développé avec succès une activité importante d'alphabétisation des femmes bénéficiaires du projet. Finalement, l'UE au Maroc soutient, entre 2007 et 2010, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (60 MEUR), qui intègre de nombreuses activités liées à l'alphabétisation, en particulier dans les zones rurales ciblées par l'UE.

2.6. Coordination des bailleurs de fonds

La DLCA a organisé deux réunions de coordination avec l'ensemble des partenaires techniques et financiers qui appuient le domaine. La première s'est tenue en 2008 et la seconde, présidée par le Secrétaire Général de l'Education, en 2009. Ces réunions, qui constituent une condition générale du déboursement de chacune des tranches de l'appui en cours de l'UE, permettent au Directeur de la DLCA de présenter l'état des lieux de la mise en œuvre de la stratégie en explicitant l'appui apporté par les PTF. Les services de la DLCA assurent par ailleurs au quotidien une coordination et un pilotage effectif de ces appuis, évitant les duplications.

3. DESCRIPTION

3.1. Objectifs

Les objectifs globaux et spécifiques du programme d'appui au domaine de l'UE en cours sont, eu égard à leur pertinence, maintenus dans le cadre du prolongement, pour une année supplémentaire (de 2012 à 2013), de l'appui.

Dans une logique d'expansion de la politique sectorielle (augmentation du nombre des bénéficiaires), les objectifs généraux de l'appui cherchent à rendre effective l'amélioration des conditions de vie et la participation économique, sociale et politique des populations socialement plus défavorisées et à préparer les évolutions qui, à moyen ou long terme, s'imposeront au secteur pour ce qui concerne l'alphabétisation (réflexion conjointe avec la Formation Professionnelle et le développement de l'Emploi).

Les objectifs spécifiques retenus sont les suivants:

- Accroître, de manière significative, les effets durables des formations ;
- Préparer l'avenir scolaire, professionnel ou économique des bénéficiaires et plus particulièrement des 16-35 ans ;
- Adapter les logiques d'intervention aux besoins des bénéficiaires (par exemple équité hommes/femmes ou urbain/rural) ;
- Donner les moyens aux acteurs de la politique sectorielle (cadres centraux et régionaux notamment) de comprendre l'impact des actions engagées dans une logique de déconcentration et donc de responsabiliser chacun d'entre eux pour une meilleure efficacité.

Dans le cadre de notre dialogue permanent avec le Gouvernement, cette prolongation dans le temps du programme (ainsi que l'augmentation budgétaire) pourrait être l'occasion de promouvoir et, éventuellement, d'introduire un renforcement institutionnel accru de la politique sectorielle, en visant à associer de nouveaux intervenants locaux et internationaux, et en renforçant le suivi au niveau administratif et politique.

3.2. Résultats escomptés et principales activités

Comme dans le cas des objectifs retenus, les résultats escomptés et les activités principales du programme d'appui en cours peuvent être maintenus pour le prolongement du programme, bien que certaines adaptations marginales puissent être effectuées en vue d'optimiser la deuxième phase de cet appui. Ceux-ci sont listés ci-dessous:

Résultats escomptés du programme (en continuité avec le programme de l'UE en cours) :

- Une réduction des taux d'analphabètes, en ciblant les régions les plus en difficulté, pour les couches sociales les plus défavorisées, et en particulier les femmes (RE1)
- Le renforcement des capacités de pilotage et de suivi de la stratégie tant au niveau central que régional et provincial (RE 2)
- Le renforcement des capacités d'intervention (notamment des ONG impliquées) reposant plus particulièrement sur une meilleure efficacité des acteurs et des opérateurs (RE 3)
- L'amélioration de la qualité des apprentissages, des enseignements et de l'encadrement andragogique (RE 4)
- La mise en place d'une validation et d'une certification des acquis des formations dispensées (RE 5)
- L'organisation de perspectives d'insertion sociale et socioprofessionnelle passant notamment par la préparation de passerelles entre les différents secteurs connexes (plus particulièrement la formation professionnelle et l'emploi) (RE 6)

Principales activités (le résultat auquel chaque activité contribue est indiqué entre parenthèse) :

- Développement de campagnes nationales de sensibilisation adaptées aux différents publics (notamment aux actifs), ciblant prioritairement les 16-35 ans et les onze AREF avec les taux d'analphabètes les plus élevés, renforcement de la

cohésion, de la cohérence et de la complémentarité des différents programmes en Alphabétisation (RE1)

- Formation des cadres nationaux et territoriaux, renforcement de la logistique (notamment informatique et moyens de transport dans les AREF et DPEN), renforcement quantitatif des ressources humaines, renforcement du rôle des systèmes de pilotage et coordination entre les divers partenaires, développement des ressources pour la généralisation d'un Système d'Information et de Gestion (SIG) et formation du personnel et des encadreurs (opérateurs) à sa gestion (RE2)
- Mise en place d'une grille de qualité (type SCADA) pour la classification/certification des ONG, formations méthodologiques aux ONG (gestion de projet, animation et communication, compétences administratives) (RE 3)
- Mise en place d'un référentiel de compétences du formateur, formation de formateurs (sur profil de compétences attendues et développées), renforcement des démarches de suivi (interne) et d'évaluation (externe) des formations dispensées aux bénéficiaires (RE 4)
- Mise en place et renforcement d'un programme pour l'évaluation des compétences acquises, organisation d'un système de certification des acquis au niveau des bénéficiaires (RE5)
- Formation des opérateurs (notamment ONG) aux logiques d'orientation des bénéficiaires, formation de formateurs à l'accompagnement et au suivi des bénéficiaires sur les questions d'insertion, mise en œuvre de démarches innovantes en matière d'insertion, notamment pour les femmes, préparation à la mise en place d'un système de passerelles entre l'alphabétisation, la formation professionnelle et l'emploi (RE 6).

3.3. Risques et hypothèses

Les principaux risques identifiés et les réponses à apporter par le programme sont les suivants:

<i>Risques</i>	<i>Réponse du programme</i>
Structure institutionnelle soutenant la réforme aux capacités insuffisantes aux niveaux central et décentralisés	Accompagnement du programme à travers d'une part un dialogue politique adéquat et d'autre part une coopération technique renforcée.
Budgets prévus pour soutenir la stratégie révisée insuffisants	Accompagnement du programme à travers d'une part un dialogue politique adéquat et d'autre part la continuité de l'assistance technique pour le renforcement des capacités de la DLCA dans l'élaboration du CDMT
Faibles capacités de certains opérateurs impliqués dans la mise en œuvre de la réforme	Appui du programme, notamment à travers la coopération technique, pour identifier ces lacunes et proposer des solutions
Collaboration effective des départements ministériels impliqués dans la réforme	Le programme, en veillant à un renforcement de l'institution en charge du pilotage de la réforme, à travers un dialogue politique adéquat et une coopération technique

	efficace, contribuera à pallier ce risque.
--	--

3.4. Parties prenantes

La DLCA (et/ou au cas où elle verrait le jour en temps opportun, l'agence dédiée à l'alphabétisation), au sein du MENESFCRS, et ses structures déconcentrées au sein des AREF et des DPEN, est le partenaire principal du programme. La DLCA travaille en étroite collaboration avec tous les opérateurs impliqués dans sa mise en œuvre, notamment le Ministère de l'agriculture et de la pêche maritime, le Ministère du tourisme, de l'artisanat et de l'économie sociale, le Ministère des habous et des affaires islamiques, le Ministère de la jeunesse et des sports, le Ministère de la défense, le Ministère de la justice, le Ministère de l'intérieur et l'Entraide Nationale. D'autre part, les associations de la société civile jouent aussi un rôle important et sont parties prenantes du programme. Finalement, bien qu'à l'heure actuelle de façon trop marginale, les entreprises publiques et privées sont un acteur important considéré dans la mise en œuvre de la stratégie

3.5. Questions transversales

Si le programme n'a pas d'impact direct concernant *les questions de changement climatique et de durabilité environnementale*, le renforcement des capacités de la population de par son alphabétisation contribue à permettre une meilleure perméabilité et compréhension des messages adressés par les différents acteurs concernant ces problématiques. Par ailleurs, certaines organisations de la société civile, en tant qu'opérateurs de la stratégie d'alphabétisation, organisent également à l'attention de leur public cible des sessions d'information et de sensibilisation sur des thèmes en relation avec les questions environnementales, l'égalité des genres, la participation et la citoyenneté, et les droits de l'homme. En ce qui concerne *l'égalité des genres*, le programme cible tout particulièrement les femmes tant en ce qui concerne l'alphabétisation que l'insertion socioprofessionnelle. Les femmes constituent chaque année plus de 80% des bénéficiaires des différents programmes d'alphabétisation. Un concours d'écriture adressé spécifiquement aux femmes est organisé dans le cadre du programme en cours, mettant ainsi en avant leur autonomisation et développement personnel. Si l'alphabétisation constitue en soi un droit humain fondamental (le programme dans son ensemble adopte l'approche axée sur les droits humains), de par la prise de conscience et la connaissance de leurs droits et devoirs en tant que citoyens, les bénéficiaires du programme alphabétisés, et pour une partie insérés socio-professionnellement, peuvent aussi participer de façon plus effective à la vie politique et sociale de leur communauté et revendiquer leurs droits.

4. QUESTIONS DE MISE EN ŒUVRE

4.1. Mode de gestion

Le mode retenu est la gestion centralisée directe.

4.2. Procédures de passation de marchés

4.2.1. Contrats

Tous les contrats mettant en œuvre l'action doivent être attribués et exécutés conformément aux procédures et aux documents standard établis et publiés par la Commission pour la mise en œuvre des opérations extérieures, tels qu'en vigueur au moment du lancement de la procédure en cause.

La participation au marché pour l'action décrite par la présente fiche est ouverte à toutes les personnes physiques et morales visées par le règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes.

4.2.2. Règles spécifiques applicables aux subventions

Les critères de sélection et d'attribution essentiels pour l'octroi de subventions sont définis dans le «Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de la CE». Le taux de cofinancement maximal envisageable pour les subventions est de 80%. Un financement intégral ne peut être accordé que dans les cas visés à l'article 253 du règlement de la Commission (CE, Euratom) n°2342/2002 du 23 décembre 2002 établissant les modalités d'exécution du règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes.

Une subvention peut être octroyée pour une action ayant déjà commencé si le candidat peut démontrer la nécessité de démarrer l'action avant l'attribution de la subvention, conformément à l'article 112 du règlement financier applicable au budget général des Communautés européennes.

4.3. Budget et calendrier

L'engagement complémentaire objet de la présente Fiche d'Action porte sur un montant de 10 MEUR dont, de façon indicative, 9 MEUR en appui budgétaire et 1 MEUR au titre de l'aide complémentaire, qui inclurait des actions de coopération technique et de suivi. Le déboursement de l'appui budgétaire serait opéré progressivement sur la base de l'augmentation des tranches N+2 et N+3 de l'appui en cours, en lien avec la revue des indicateurs dans le cadre de l'avenant mentionné au point 4.4. Le solde ferait l'objet d'une tranche supplémentaire N+4. La durée de mise en œuvre du programme en cours, actuellement de 48 mois, serait prolongée de 12 mois supplémentaires.

La ventilation prévisionnelle de l'action est la suivante :

1.	Appui budgétaire :	9.000.000 €
2.	Assistance technique et études:	770.000 €
3.	Visibilité et communication :	150.000 €
4.	Audit, suivi, évaluation ¹ :	80.000 €
	Total	10.000.000 €

¹ Gérés directement par la Commission. Les contrats afférents à l'audit et à l'évaluation peuvent être conclus ultérieurement à la date limite de contractualisation indiquée ci-dessus.

4.4. Suivi de l'exécution et critères de décaissement

Les critères de décaissement des tranches variables seront fonction des indicateurs et des mesures décrits dans l'avenant aux dispositions techniques et administratives du programme en cours d'exécution. A titre indicatif, une mesure afférente au renforcement des capacités institutionnelles de l'organe en charge du pilotage de la stratégie pourrait être adoptée. Par ailleurs, le programme devrait comprendre les indicateurs du programme actuel pertinents pour une extension tels que, à titre indicatif, les taux de résorption de l'analphabétisme, le suivi des plans d'actions régionaux élaborés par les AREF, le renforcement du système d'information pour la gestion, le suivi des performances des associations de la société civile qui œuvrent dans le domaine, l'évaluation et la certification des acquis des bénéficiaires et l'insertion socioprofessionnelle des bénéficiaires. Le suivi du programme sera assuré par la Délégation, notamment par des réunions périodiques de dialogue sectoriel, et renforcé par des missions de suivi externe.

4.5. Évaluation et audit

Une évaluation finale est prévue dans le programme en cours. Celle-ci sera maintenue, et une évaluation à mi-parcours (2011) sera organisée.

4.6. Communication et visibilité

Le programme respectera les dispositions du manuel de visibilité de l'UE applicable aux actions extérieures et pourrait inclure les mesures suivantes :

- communiqués de presse à la signature de l'avenant à la convention de financement;
- visibilité sur toutes les études et rapports;
- séminaire de clôture, à la fin du programme, et/ou séminaires en cours de mise en œuvre.

Le programme inclura ainsi, au sein de son dispositif d'accompagnement technique, des appuis ponctuels en matière de visibilité et communication.